



DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DES
POLITIQUES PUBLIQUES

SERVICE DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES

**Procès Verbal de la réunion
de la Commission Départementale de la Coopération intercommunale,
du lundi 14 décembre 2015 à 10 heures 30
sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe MORAUD, Préfet de l'Yonne**

Étaient présents au titre des différents collèges :

Conseillers départementaux:

- M. Jean-Baptiste LEMOYNE, conseiller départemental,
- Mme Marie-Agnès EVRARD, conseillère départementale,
- M. Christophe BONNEFOND, conseiller départemental,

Représentants des communes :

De moins de 776 habitants

- M. Jacques BALOUP, maire de Sementron,
- Mme Joëlle GUYARD, maire de Saint Brancher,
- M. Philippe GEORGES, maire de Saint-Aubin Château Neuf,

Des cinq communes les plus peuplées

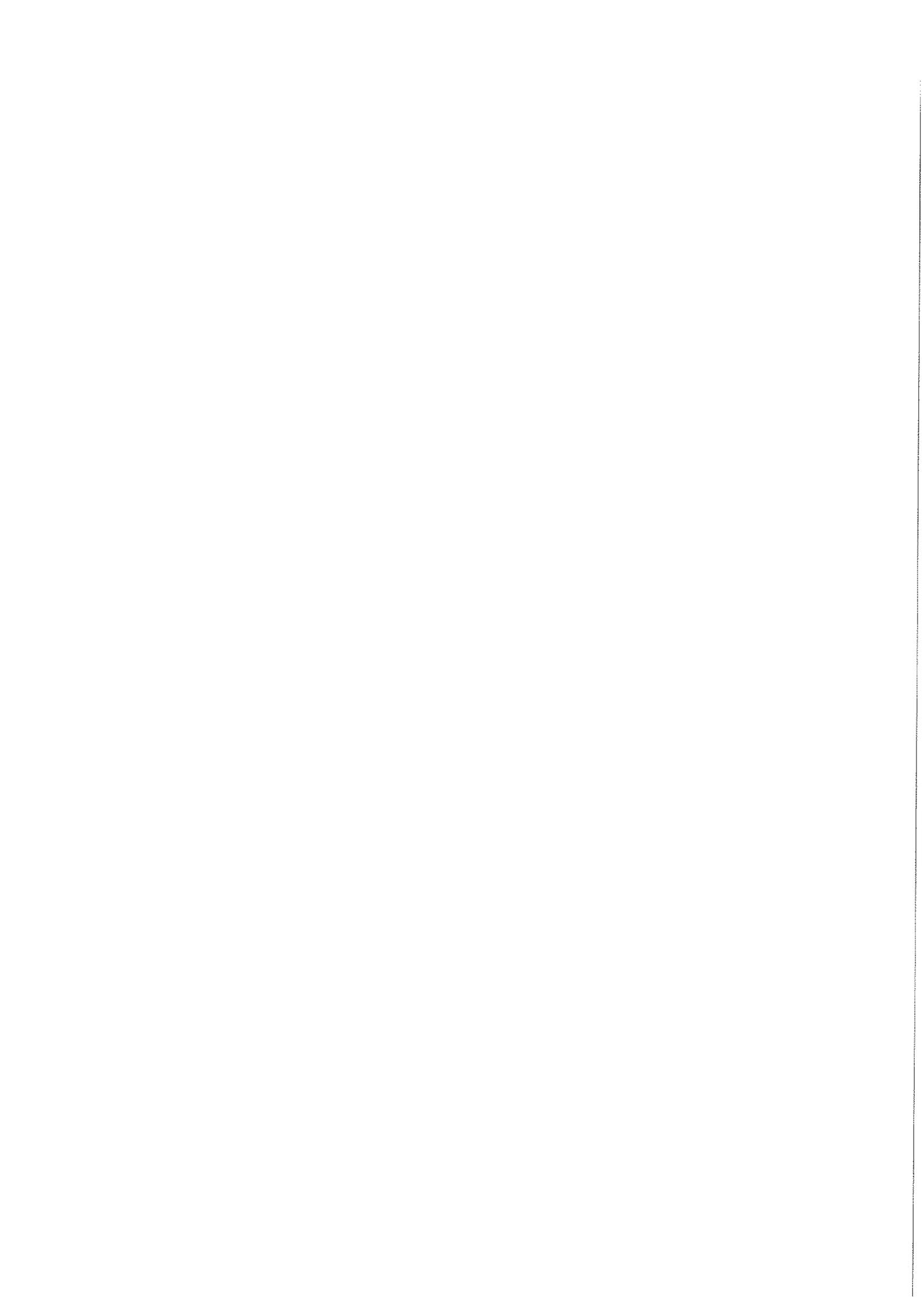
- M. Jean-Yves CAULLET, député-maire d'Avallon,
- M. François BOUCHER, maire de Migennes,
- M. Bernard MORAINÉ, maire de Joigny,
- Mme Marie-Louise FORT, députée-maire de Sens,

Des autres communes de plus de 777 habitants

- M. Guy BOURRAS, maire de Saint Julien du Sault,
- M. Dominique BOURREAU, maire de Villeneuve la Guyard,

Représentants des EPCI à fiscalité propre :

- M. Bernard Riant, vice-président de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois,
- M. Jean-Pierre BOUILHAC, vice-président de la Communauté de Communes du Tonnerrois en Bourgogne,
- M. Cyril BOULLEAUX, président de la Communauté de Communes du Villeneuvien,
- M. Michel COURTOIS, Président de la Communauté de Communes de l'Orée de Puisaye,
- M. Gérard DELORME, vice-président de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- M. Patrick GENDRAUD, président de la Communauté de Communes du Pays Chablisien,
- M. Jean-Claude LEMAIRE, vice-président de la Communauté de Communes du Serein,
- M. Luc MAUDET, président de la Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe,
- M. Jean-Louis QUERET, vice-président de la Communauté de Communes de Seignelay-Brienon,



- M. Henri de RAINCOURT, ancien ministre, sénateur, président de la Communauté de Communes du Gâtinais en Bourgogne,
- M. Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI, président de la Communauté de Communes Cœur de Puisaye,
- M. Jean-Jacques PERCHEMINIER, président de la Communauté de Communes Yonne-Nord,

Représentants des syndicats mixtes et des syndicats intercommunaux :

- M. Rémy RAPPENEAU, président du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Terre Plaine Morvan,

Absents et Excusés :

- M. Rémy GUICHARD, maire de Marmeaux,
- M. Jean-Noel LOURY, maire de Val de Mercy, pouvoir donné à M. Jacques BALOUP, maire de Sementron,
- M. Thierry CORNIOT, maire de Seignelay,
- M. Alain DOUHIN, maire de Bléneau,
- Mme Françoise ROURE, conseillère départementale
 - M. Pascal BARBERET, vice-président de la Communauté d’Agglomération de l’Auxerrois, pouvoir à M. Bernard RIANT, vice-président de la communauté d’agglomération de l’Auxerrois,
- M. Maurice PIANON, maire d’Yrouerre, pouvoir donné à M. Jacques BALOUP, maire de Sementron,
- M. Pascal GERMAIN, président de la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- M. Dominique CHARLOT, président de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne, pouvoir donné à M. Patrick GENDRAUD, président de la communauté de communes du Chablisien,
- M. Yves DELOT, président de la Communauté de Communes du Florentinois, pouvoir donné à M. Jean-Pierre BOUILHAC, vice-président de la communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne,
- M. Bernard RAGAGE, maire de Quarré les Tombes,
- M. Jacques HOJLO, adjoint au maire d’Auxerre,
- M. Gilles PIRMAN, maire de Saint-Clément,
- Mme Catherine DECUYPER, vice-présidente de la Communauté de Communes du Jovinien,
- M. Nicolas SORET, président du syndicat mixte d’étude pour la valorisation et le traitement des déchets ménagers et assimilés dans le Centre Yonne, pouvoir donné à M. RAPPENEAU, président du Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable de la Terre Plaine Morvan,
- M. Guy FERREZ, vice-président du Conseil Régional,
- Mme Frédérique COLAS, conseillère régionale,

Participaient également :

- M. Dominique AUGIER DE CREMIER, directeur départemental des Finances Publiques adjoint,
- Mme Marie-Thérèse DELAUNAY, secrétaire générale de la préfecture,
- M. Hervé DOUTEZ, sous-préfet de l’arrondissement de Sens,
- M. Benoit BYRSKI, secrétaire général de la sous-préfet de l’arrondissement d’Avallon,
- M. Fabrice GERARD, directeur des collectivités et des politiques publiques, par intérim, préfecture,
- Mme Fabienne LE MENS, chef du service des relations avec les collectivités locales, préfecture,
- Mme Florence NUNES, service des relations avec les collectivités locales, préfecture,



M. le Préfet ouvre la séance, après avoir constaté que les conditions de quorum sont réunies.

L'ordre du jour est le suivant :

- avis sur les Schémas Départementaux de Coopération Intercommunale des départements de l'Aube, de la Côte d'Or et du Loiret avec des propositions incluant des communes, établissements publics de coopération intercommunale ou syndicats du département de l'Yonne,
- avis sur l'extension, dès le 1^{er} janvier 2016, du périmètre de la communauté de communes du Sénonais et sa transformation en communauté d'agglomération,
- rectification matérielle des limites de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois en matière d'eau potable suite à une erreur géographique sur la carte n°10 du projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

I – AVIS SUR LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE L'AUBE

A/ Projet de dissolution du syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Région de Channes-Arthonnay

Un syndicat intercommunal regroupant les communes de Channes (département de l'Aube - communauté de communes de la région des Riceys) et d'Arthonnay (département de l'Yonne - communauté de communes du Tonnerrois en Bourgogne) pour la distribution d'eau a été créé le 27 février 1954 et s'est transformé par la suite en syndicat intercommunal d'adduction d'eau de la région de Channes-Arthonnay.

Ses compétences portent sur :

- les opérations nécessaires à l'étude d'un projet d'adduction et de distribution de l'eau provenant d'un captage effectué par la commune de Channes,
- la réalisation des travaux d'adduction d'eau y compris la création des ressources, la passation des marchés et l'exploitation du réseau de distribution d'eau,
- la maîtrise d'ouvrage des travaux de protection contre l'incendie.

Eu égard au coût des investissements, aux charges de fonctionnement et aux contraintes normatives qui s'appliquent, ce type de structures de portage n'est plus adapté. C'est pour cette raison que le SDDEA, dont le syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable de la Région de Channes-Arthonnay est membre, a souhaité se transformer en syndicat mixte ouvert à la carte dès 2016 : le nouveau syndicat aura vocation à prendre en charge l'alimentation en eau potable et l'assainissement. Il pourra également prendre en charge la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » (GEMAPI) sur certaines zones.

B/ Projet de dissolution du syndicat intercommunal d'aménagement de la vallée de l'Armançe

Le syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Armançe est un syndicat intercommunal de rivière regroupant 19 communes dont 5 de l'Yonne (Beugnon, Butteaux, Germigny, Saint-Florentin et Soumaintrain qui appartiennent à la communauté de communes du Florentinois) et ayant compétence pour :

- les études et la réalisation de travaux,
- la création et la maintenance d'ouvrages,
- la lutte contre les ragondins,
- la préservation, la reconquête et la mise en valeur des milieux aquatiques et humides.

Cette éventuelle dissolution est à mettre en lien avec la création d'une structure unique compétente en matière de GEMAPI pour l'ensemble du bassin de l'Armançon (Aube – Côte d'Or – Nièvre – Yonne) pour laquelle la CDCI de l'Yonne s'est prononcée favorablement le 12 octobre 2015.

